

PASSERELLE PERMIS B (78) vers B

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).

DUREE

Minimum 7 heures de pratique

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de conduire de la catégorie B sans restriction à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique
- Obtention d'une attestation de suivi de formation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou titulaire du titre professionnel ECSR

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein du CFPR

Cachet :

PERSONNES CONCERNÉES

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limités aux véhicules à changement de vitesses automatique,
- **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener le conducteur à être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.
- De détenir le permis B autorisant la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle avec ou sans un embrayage automatique.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Une formation pratique

Séquence 1. – (durée : 2 heures) 1h sur simulateur – 1 heure Dans un trafic nul ou faible.

L'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



On ne se lasse pas d'apprendre

Ecole de Conduite

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 66
castres@cfpr.fr

Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE BEA-AAC

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 15 ans pour pouvoir débiter la formation.
- Être âgé de 17 ans le jour de l'examen dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

DURÉE

- Minimum 13 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2 heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1 heure pratique et 2 heures de théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en oeuvre les mesures préventives
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

La Conduite Supervisée

La conduite supervisée est une alternative à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). C'est une conduite accompagnée ou l'élève acquiert de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique.

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

La phase de conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire mais un parcours de 1000 km minimum doit être effectué :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

Programme :

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques ;
- respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 413-5 du code de la route

DUREE

- formation initiale : formation théorique + formation pratique • un rendez-vous pédagogique

LIEU

CFPR

DATE

Nous consulter

TARIF

Nous consulter

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PUBLIC VISÉ :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière

PRÉ-REQUIS :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière

RÉSULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.
18 ans minimum

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

- ♦ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ♦ Alternance de théorie et de pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- ♦ Véhicules adaptés à l'enseignement.
- ♦ Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- ♦ Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- ♦ Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- ♦ Conditions de réussite : satisfaire une évaluation de fin de formation

SANCTIONS DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

- ♦
- ♦

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE A1

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique (ETM).
- Etre titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Etre âgé de 16 ans minimum le jour de l'examen.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie A1 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein du CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

Cachet :

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A1 autorise à conduire

- Les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, et dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
 - Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
 - Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Cours théoriques via code roussseau et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le manieement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite



Programme de Formation



PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE A2

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique (ETM).
- Etre titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Etre âgé de 18 ans minimum.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 hors circulation et 10 en circulation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1 et A2 du permis de conduire, et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A2 autorise à conduire

- une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme,
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
 - Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
 - Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Cours théoriques via code roussseau et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniemet de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PATRIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite

Cachet :



Programme de Formation

BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE OPTION CYCLOMOTEUR OU OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

PRÉ-REQUIS

- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Être titulaire de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 14 ans minimum.

DUREE

- 8 heures sur deux jours au moins sans excéder quatre heures par jour.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Remise d'une attestation de suivi de formation permettant le délivrance ou la modification du titre demandé via le téléservice mis en place par l'ANTS.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein de agence CFPR

CONTEXTE

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES

Le brevet de sécurité routière (ou la catégorie AM du permis de conduire) autorise à conduire :

- un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.
- ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur cyclomoteurs.

SEQUENCE 1 • Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée minimale : 30 minutes)

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs)
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

SEQUENCE 2 • Formation à la conduite hors circulation (durée minimale : 1 heures)

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise du véhicule hors circulation : Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) - Réglage du, ou des, rétroviseur(s), réglage du siège, du volant et des rétroviseurs pour le quadricycle - Démarrage et arrêt du véhicule - Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager) - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule - Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard) - Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager - Maintien de la stabilité, manœuvres de freinage et d'évitement.

SEQUENCE 3 • Code de la route (durée minimale : 30 minutes)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

SEQUENCE 4 • Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée minimale : 3 heures)

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation; s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter; freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...); ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur, précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner, précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement, pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en crêneau.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage, adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...); en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections; détecter et identifier le type d'intersection ; évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ; respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter, le cas échéant, et repartir ; dégager une intersection.
- Changer de direction; observer et analyser l'environnement, avertir de son intention ; se placer, tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...); adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

SEQUENCE 5 • Sensibilisation aux risques (durée minimale : 1 heure). Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débridaage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

(à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

«(la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ;
«(la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. »

Lors des séquences 2 et 4 les élèves sont équipés d'un casque de type homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un blouson ou d'une veste manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison et de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés).

« En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu ».

Cachet :



On ne se lasse pas d'apprendre

40 route de naves – 81100 CASTRES

05.63.78.22.68 – 06.23.77.22.20

castres@cfpr.fr

Ecole de Conduite

Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE B

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Etre âgé de 17 ans le jour de l'examen.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein du CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniemment du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépasser
- Passer des virages et et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite



On ne se lasse pas d'apprendre

Ecole de Conduite

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 86
castres@cfpr.fr

Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE B-AAC

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 15 ans pour pouvoir débiter la formation.
- Être âgé de 17 ans le jour de l'examen dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2 heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1 heure pratique et 2 heures de théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

PASSERELLE PERMIS B (78) vers B

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).

Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limités aux véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales depuis plus de 3 mois

DUREE

Minimum 7 heures de pratique

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Permis de conduire de la catégorie B sans restriction à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique
- Obtention d'une attestation de suivi de formation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou titulaire du titre professionnel ECSR

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein du CFPR

Cachet :

PERSONNES CONCERNÉES

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limités aux véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales depuis plus de 3 mois

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener le conducteur à être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.
- De détenir le permis B autorisant la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle avec ou sans un embrayage automatique.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Une formation pratique

Séquence 1. – (durée : 2 heures) 1h sur simulateur – 1 heure Dans un trafic nul ou faible.

L'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



Programme de Formation

Ecole de Conduite Citoyenne



On ne se lasse pas d'apprendre

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 66
castres@cfpr.fr

PASSERELLE PERMIS DE CONDUIRE - CATÉGORIE A2 VERS A

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Etre titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans.
- Etre âgé de 18 ans minimum.

DUREE

- 7 heures comprenant
 - Une séquence théorique de deux heures
 - Une séquence pratique hors circulation de deux heures
 - Une séquence pratique en circulation de trois heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR.

CONTEXTE

Arrêté du 08 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A autorise à conduire les motos d'une puissance de plus de 35 kilowatts (kw).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - S'adapter à un nouveau véhicule.
- 2 - Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw).

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

Cachet :

SEQUENCE 1

Théorie (2 heures)

- Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
- Accidentalité, vitesse, détectabilité :
- Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
 - vitesse et perception visuelle ;
 - vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
 - vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs :
- Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
- Les sanctions.

SEQUENCE 2

Maniabilité hors circulation (2 heures)

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
 - mouvements et positionnements du regard ;
 - mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
 - comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
- Explications et travail sur le freinage :
 - utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
 - utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
 - explications sur le transfert des masses ;
 - comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
 - réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3

Circulation et clôture de formation (3 heures)

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur pren(nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- Ce bilan comprend :
 - le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
 - dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
 - un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).



Ecole de Conduite

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 66
castres@cfpr.fr

Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATÉGORIE BEA

PRÉ-REQUIS

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Etre âgé de 17ans le jour de l'examen

DUREE

- Minimum 13 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en oeuvre les mesures préventives
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite



On ne se lasse pas d'apprendre

Ecole de Conduite Citoyenne

Programme de Formation

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 66
castres@cfpr.fr

7 HEURES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES OU VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans.

DUREE

- 7 heures comprenant
 - Une séquence théorique de deux heures
 - Une séquence pratique hors circulation de deux heures
 - Une séquence pratique en circulation de trois heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Arrêté du 08 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

PERSONNES CONCERNÉES

- La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite, sur le territoire national, d'un véhicule de la catégorie L5e à la triple condition que le conducteur soit âgé de 21 ans, soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréés au titre de l'article L. 213-1 ou L. 213-7.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - S'adapter à un nouveau véhicule.
- 2 - Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes légères.

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...);
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

SEQUENCE 1

Théorie (2 heures)

- L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :
 - d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
 - d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
 - de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
 - de savoir se rendre détectable ;
 - d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
 - d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
 - connaître les risques concernant l'adhérence : goudron, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
 - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

SEQUENCE 2

Module hors circulation (2 heures)

- L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :
 - découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
 - démarrer et s'arrêter ;
 - position de conduite ;
 - équilibre et répartition du poids du corps ;
 - monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
 - savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
 - appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
 - tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) importance du regard ;
 - tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - avec et sans passager ;
 - en ligne droite et en virage.

SEQUENCE 3

Module en circulation (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

- L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :
 - rechercher les indices utiles ;
 - adapter sa vitesse aux situations
 - respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
 - choisir la voie de circulation ;
 - savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
 - se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
 - franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
 - dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration; accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
 - négocier un virage.

Cachet :





AUTO



MOTO



CYCLO



BATEAU

*On ne se lasse pas d'apprendre*

Ecole de Conduite

Programme de Formation

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 33 85 – FAX : 05 63 59 91 66
castres@cfpr.fr

FORMATION POST PERMIS

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire du permis de conduire catégorie B

DUREE

- Une journée de formation (7 heures)

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles d'émargement à la demi-journée

VALIDATION DES ACQUIS

- Attestation de formation post permis

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence CFPR

CONTEXTE

Le label qualité définit par l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label «qualités des formations au sein des écoles de conduite» vise à proposer aux jeunes conducteurs des rendez vous post permis leur permettant de renforcer leurs acquis au travers ce type de formation.

PERSONNES CONCERNÉES

Tous jeunes conducteurs ayant obtenu son permis de conduire de la catégorie B depuis moins de deux ans.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (Alcool et stupéfiants, vitesse, distracteurs,...)
- 2 - Sensibiliser ces mêmes conducteurs à la conduite économique et respectueuse de l'environnement

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

Programme de la journée :

- **Accueil et présentation des stagiaires**

- **L'alcool**

Les effets sur le conducteur
Les conséquences sur la conduite
Les comportements préventifs
Idées reçues
Sanctions

- **Les drogues et les médicaments**

Les effets sur le conducteur
Les conséquences sur la conduite
Sanctions

- **Les distracteurs**

Téléphone
GPS
Sanctions

- **Les distances de sécurité et la vitesse**

Comprendre les distances de sécurité
Estimer les distances de sécurité
Distances de freinage et distance d'arrêt
Les conséquences

- **La conduite économique et respectueuse de l'environnement**

- **Exercices pratiques conduite économique et apaisée**

- **Bilan de la journée**



CityZen

Ecole de Conduite Citoyenne

Programme de Formation



BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE OPTION CYCLOMOTEUR OU OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

PRÉ-REQUIS

- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Être titulaire de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 14 ans minimum.

DUREE

- 8 heures sur deux jours au moins sans excéder quatre heures par jour.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Remise d'une attestation de suivi de formation permettant la délivrance ou la modification du titre demandé via le téléservice mis en place par l'ANTS.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein d'une agence City'Pro / City'Zen.

CONTEXTE

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES

Le brevet de sécurité routière (ou la catégorie AM du permis de conduire) autorise à conduire :

- un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.
- ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur cyclomoteurs.

Cachet :

SEQUENCE 1 • Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée minimale : 30 minutes)

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs)
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

SEQUENCE 2 • Formation à la conduite hors circulation (durée minimale : 1 heures)

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise du véhicule hors circulation : Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) - Réglage du, ou des, rétroviseur(s), réglage du siège, du volant et des rétroviseurs pour le quadricycle - Démarrage et arrêt du véhicule - Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager) - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule - Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard) - Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager - Maintien de la stabilité, manœuvres de freinage et d'évitement.

SEQUENCE 3 • Code de la route (durée minimale : 30 minutes)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

SEQUENCE 4 • Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée minimale : 3 heures)

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation; s'insérer en sécurité dans la circulation; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter; freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité; arrêt et départ en circulation (feux, stop...); ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur, précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner, précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement, pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage, adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...); en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections; détecter et identifier le type d'intersection; évaluer la visibilité; adapter sa vitesse; respecter les règles relatives aux ordres de passage; s'arrêter, le cas échéant, et repartir; dégager une intersection.
- Changer de direction; observer et analyser l'environnement, avertir de son intention; se placer, tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...); adapter sa vitesse; respecter les règles de priorité; dégager l'intersection.

SEQUENCE 5 • Sensibilisation aux risques (durée minimale : 1 heure). Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dus au débridage : appel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

- «-la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ;
- «-la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. »

Lors des séquences 2 et 4 les élèves sont équipés d'un casque de type homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un blouson ou d'une veste manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison et de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés).

« En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu ».